

# Aurons-nous la restauration scolaire la plus chère d'Ile-de-France en 2024 ?

Chers parents des écoles publiques du Vésinet,

Avez-vous pris connaissance des nouveaux tarifs de restauration scolaire envoyés par le service de la régie de la Ville le 7 décembre ?

Ces tarifs nous ont été présentés en commission scolaire au mois de septembre. **Notre représentante PEEP a fait part de notre désaccord sur cette hausse de tarifs qui nous paraît disproportionnée.** Depuis, nous avons à plusieurs reprises répété notre position, notamment durant la commission des menus, mais nous n'avons pas été écoutés.

La lettre que vous avez reçue de la mairie laisse subtilement penser que la nouvelle grille tarifaire suit l'inflation de 5% sur laquelle la mairie s'appuie pour justifier ces hausses.

Hélas, la réalité est tout autre. Sur les tarifs de restauration scolaire, hormis la première tranche qui reste stable à un euro, **les tranches 2 à 7 et hors communes connaissent des augmentations spectaculaires.**

Ainsi, la Ville est en train de reporter sur les familles, la part qu'elle prenait à sa charge.

**Une augmentation de 32,5 à 42,5 % sur 3 ans  
nuit gravement aux finances des familles**

**Signez la pétition PEEP**

**<https://chng.it/scs9L6bLB7>**



## Lettre ouverte à Monsieur Bruno Coradetti, Maire du Vésinet

Objet : Augmentation des tarifs de restauration scolaire au Vésinet

Copie : les adhérents de la PEEP du Vésinet, les parents d'élèves des écoles publiques du Vésinet

Monsieur le Maire,

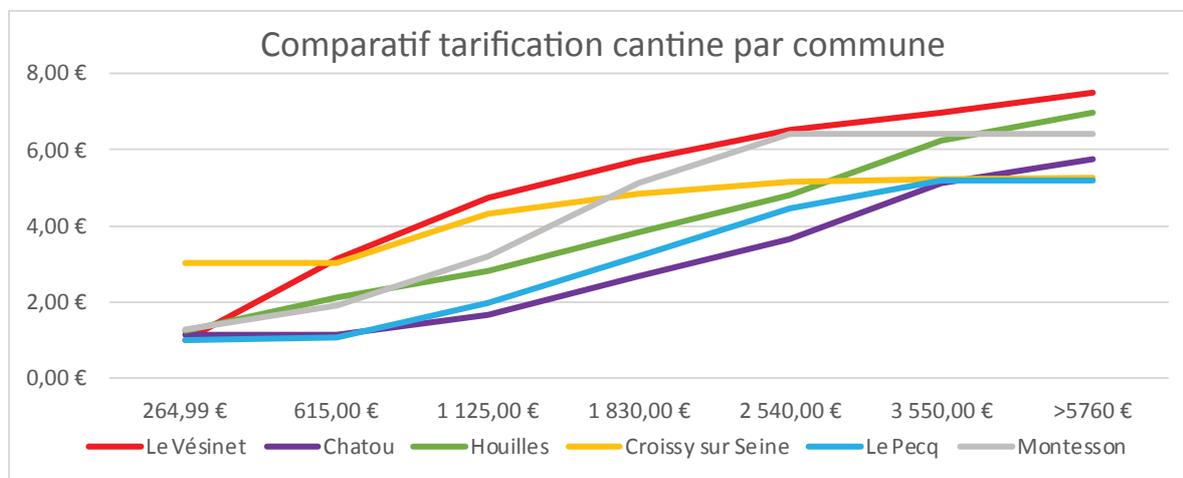
Nous avons bien pris connaissance de votre courrier adressé à l'ensemble des familles, annonçant les nouveaux tarifs que vous envisagez d'instaurer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Depuis le mois de septembre, notre désaccord sur ces augmentations excessives vous a été exprimé à plusieurs reprises sans le moindre résultat. Nos représentants de parents d'élèves n'ayant pas réussi à faire entendre notre position, notamment lors de la commission scolaire du 11 septembre et lors de la commission des menus du 20 novembre, nous avons pris la décision de vous adresser cette lettre ouverte.

Dans ce courrier, vous justifiez cette décision par « une inflation qui se maintient à un niveau d'environ 5% en rythme annuel nécessitant un ajustement de l'ensemble de nos tarifs municipaux ». Si nous pouvons comprendre votre justification sur l'augmentation des tarifs des accueils de loisirs de 5%, il n'en va pas de même concernant l'augmentation prohibitive des tarifs de restauration scolaire qui figurent en annexe de votre courrier.

Tranche QF	2018		2019		2021		2023		2024		Evolution des tarifs entre 2020 et 2024
	Tarif	Tarif (en €)	Evolution par rapport à N-1 (en %)	Tarif (en €)	Evolution par rapport à N-1 (en %)	Tarif (en €)	Evolution par rapport à N-1 (en %)	Tarif (en €)	Evolution par rapport à N-1 (en %)		
T1	1,00 €	1,00 €	0,0%	1,00 €	0,0%	1,00 €	0,0%	1,00 €	0,0%	0,0%	
T2	2,37 €	2,37 €	0,0%	2,43 €	2,5%	2,51 €	3,3%	3,14 €	25,1%	32,5%	
T3	3,57 €	3,57 €	0,0%	3,66 €	2,5%	3,79 €	3,6%	4,74 €	25,1%	32,8%	
T4	4,31 €	4,31 €	0,0%	4,42 €	2,6%	4,57 €	3,4%	5,71 €	24,9%	32,5%	
T5	4,77 €	4,77 €	0,0%	4,89 €	2,5%	5,06 €	3,5%	6,51 €	28,7%	36,5%	
T6	5,08 €	5,08 €	0,0%	5,21 €	2,6%	5,39 €	3,5%	6,96 €	29,1%	37,0%	
T7	5,25 €	5,25 €	0,0%	5,38 €	2,5%	5,57 €	3,5%	7,48 €	34,3%	42,5%	
Hors commune	6,02 €	6,02 €	0,0%	6,17 €	2,5%	6,39 €	3,6%	7,99 €	25,0%	32,7%	

Tranches 2023 : T1 : 0 < 265 € - T2 : 265 < 615 - T3 : 615 < 1125 - T4 : 1125 < 1830 - T5 : 1830 < 2540 - T6 : 2540 < 3550 - T7 : > 3550  
Tranches 2024 : T1 : 0 < 265 € - T2 : 265 < 615 - T3 : 615 < 1125 - T4 : 1125 < 1830 - T5 : 1830 < 3550 - T6 : 3550 < 5760 - T7 : > 5760

Comparé aux tarifs pratiqués dans les communes voisines, les nouveaux tarifs de restauration scolaire que vous prévoyez d'instaurer au Vésinet figureront parmi les plus chers, comme en atteste le graphique ci-dessous, issu du benchmark que nous avons réalisé en interne au sein de notre association locale.



A plusieurs reprises votre adjointe et vous-même avez tenté de justifier cette augmentation par le haut niveau d'exigence des parents d'élèves Vésigondins, qui serait plus élevé qu'ailleurs. A la lecture du Cahier des Clauses Techniques Paritaires annexé au marché de restauration scolaire (CCTP) que vous nous avez transmis, nous constatons que les critères qui y figurent sont globalement semblables à ceux prévus dans la loi EGALIM :

- 20% de produits bio
- 50% de produits labélisés, ou issus de productions locales
- Suppression de la vaisselle plastique obligatoire en 2025

Au-delà de ces critères obligatoires, la Ville demande la fourniture d'une pâtisserie fraîche par semaine, au lieu d'une prévue tous les 15 jours dans le contrat précédent. Cela justifie-t-il de telles augmentations ?

Vous avez également tenté de justifier cette augmentation de tarifs par la fourniture de repas à 5 composantes, alors que les autres villes n'en auraient que 4. L'écart de 6 centimes sur la facturation SOGERES entre les repas à 5 composantes et les repas à 4 composantes, ne justifie pas non plus de telles hausse tarifaire.

Depuis le début de l'année nous percevons une dégradation de la qualité des repas et des quantités servies dans les assiettes, dans les nombreux retours des parents. Votre refus de procéder au pesage des déchets alimentaires et d'installer des bornes de satisfaction ne permet pas de disposer d'indicateurs factuels sur la qualité de la restauration scolaire. Dans ce contexte cette hausse des tarifs provoque un fort mécontentement chez les parents d'élèves.

Au cours de votre mandat, vous avez déjà procédé à deux augmentations successives des tarifs. **En intégrant une troisième hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2024, comprise selon les tranches entre 25 et 35 %, les tarifs de restauration scolaire du Vésinet auront subi depuis votre arrivée une augmentation cumulée allant jusqu'à 42,5%.** Cela représente un effort trop important pour les familles du Vésinet. La moitié des foyers Vésigondins est éligible à un logement social. Nous sommes à ce titre préoccupés par la nécessité pour notre Ville de rester attractive pour les jeunes familles qui pour se loger au Vésinet font déjà un effort financier important.

En reprenant la justification d'une inflation de 5% en rythme annuel que vous mentionnez dans votre courrier, nous estimons que la nouvelle augmentation que vous souhaitez appliquer à la restauration scolaire ne devrait pas être plus importante.

Aussi, Monsieur le Maire, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre en considération nos remarques et de limiter la hausse de la restauration scolaire aux 5% d'inflation que vous mentionnez dans votre courrier.

Une annonce de votre part en ce sens en ouverture de la prochaine séance publique du Conseil Municipal du 21 décembre à 19h30, serait de nature à nous rassurer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

# Un reste à charge plus important pour les familles du Vésinet

## Au Vésinet en 2022

la restauration scolaire c'est :

979.377,07 € de dépenses et 667.598,60 € de recettes

**Reste à charge 68,17 %**

### Tarifs de restauration scolaire au Collège et au Lycée

#### Collège du Cèdre (Département 78)

Quotient familial	Tarifs repas	Prise en charge par le Département
0€-220€	1,00 €	88%
221€-440€	1,75 €	78%
441€-660€	2,50 €	69%
661€-880€	3,00 €	63%
881€-1100€	3,50 €	57%
>1100€	4,00 €	50%

#### Lycée Alain (Région IDF)

Quotient familial	Tarif repas	Prise en charge par la Région IDF
≤ 183,00€	0,50 €	De 95% à 98%
≤ 353,00€	1,74 €	De 83% à 86%
≤ 518,00€	1,94 €	De 81% à 84%
≤ 689,00€	2,15 €	De 79% à 82%
≤ 874,00€	2,35 €	De 77% à 80%
≤ 1.078,00€	2,56 €	De 75% à 78%
≤ 1.333,00€	2,76 €	De 73% à 76%
≤ 1.689,00€	3,30 €	De 67% à 70%
≤ 2.388,00€	3,85 €	De 62% à 65%
> 2.388,00€	4,40 €	De 56% à 59%

## Département

Reste à charge

**22 à 50 %**

## Région IDF

Reste à charge

**2 à 56 %**